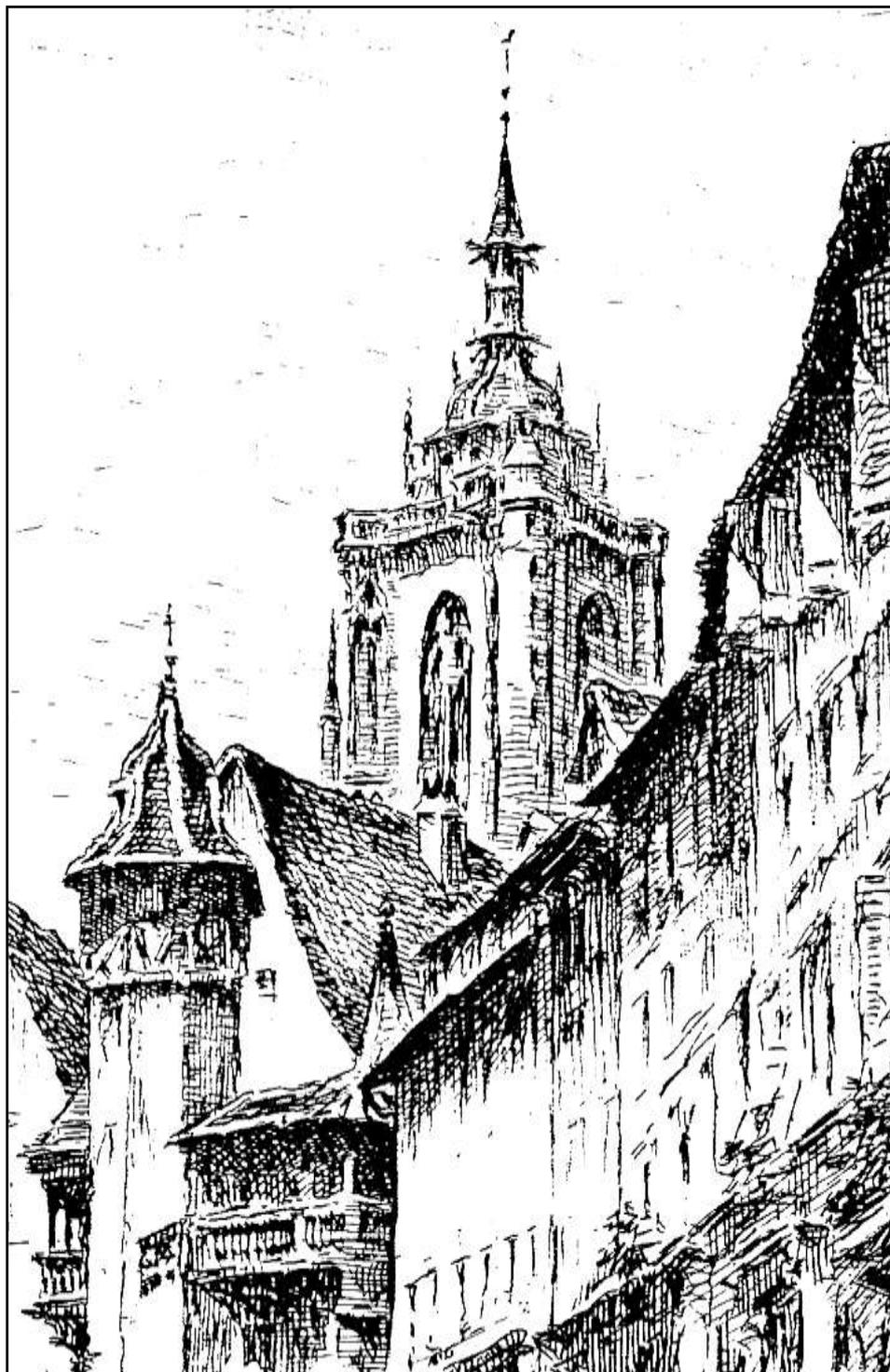


**STENOGRAMME**

19<sup>ème</sup> Séance

du

25 janvier 2016



**CONSEIL MUNICIPAL**

**M. le Maire MEYER** : Je vous propose d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal. Je salue les uns et les autres.

J'ai des excuses à vous présenter : M. BERSCHY et M. RENIS donnent respectivement procuration à M. DENZER-FIGUE et M. HANAUER. Deux conseillers auront du retard : Mme PELLETIER qui en attendant donne pouvoir à Mme HUTSCHKA et M. BECHLER va également nous rejoindre.

Nous avons à désigner le ou la secrétaire de séance. La benjamine de la municipalité est toujours disponible : y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Elle est installée comme secrétaire de séance avec comme suppléant le Directeur Général des Services.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 14 décembre dernier : fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts à votre approbation : qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez ensuite le compte rendu des décisions et des arrêtés pris sur délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi que les marchés conclus par délégation du Conseil Municipal.

S'agissant des communications, ce n'est pas la peine que je revienne sur le New York Times puisque vous avez vu partout dans la presse quelles sont les destinations privilégiées par les visiteurs du monde entier. Colmar en fait partie. Pour information, vous savez également que notre collègue Victorine VALENTIN a été en justice à propos de l'association Union des Affaires Culturelles qui avait obtenu une aide de travaux de réhabilitation de bâtiment. Le Tribunal Administratif a déclaré irrecevable la saisine faite.

Suite à cela, nous avons le projet de budget primitif pour l'année 2016. Je donne tout de suite la parole à M. l'Adjoint.

## **5. Rapport de présentation – Budget primitif 2016.**

**M. l'Adj. JAEGY** : Merci M. le Maire. Bonsoir mes chers collègues.

Dans le prolongement de notre Commission des Finances qui s'est tenue lundi dernier, je vous propose de reprendre de manière synthétique les développements de ce rapport consacré à notre budget primitif 2016.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : Merci, M. l'Adjoint. Je vois que M. ERNST demande la parole, mais pour ne pas m'obliger de revenir, je prolonge quelques minutes avec quelques explications complémentaires, ce qui ne peut qu'enrichir les observations de M. ERNST en fonction de mes explications.

Je demanderai juste à M. MEYER de mettre la diapositive n°12 à l'écran. M. l'Adjoint a parlé d'un budget de fonctionnement égal depuis 3 ans, je le présente sous forme de fromage. Vous constatez sur le tableau que pour les

années 2014, 2015 et 2016, nous sommes au même train de dépenses de fonctionnement. En effet, ce que nous recherchons avant tout c'est de limiter la dépense publique, ce qui fait que depuis 3 ans, celle-ci n'a pas augmenté. En d'autres termes, le train de vie de la Ville de Colmar est du même montant à l'euro près qu'en 2014. Première précision, mais si je vous dis cela, c'est parce que pendant 3 ans, nous avons intégré 1 % de taux d'inflation, mais pas sur la totalité du budget de fonctionnement puisque le personnel est traité à part. Il y a 1 % sur 30 millions d'euros. En 2015, nous avons également à assumer les mesures décidées par le Gouvernement pour toute la catégorie C du personnel, ce qui représentait une dépense de 615 000 euros pour l'année 2015. L'inflation de 1 % sur 30 millions d'euros est égale à 300 000 euros. Pour l'année 2015, nous avons dû intégrer une dépense supplémentaire de 954 000 euros alors que nous avons maintenu la dépense globale de l'année précédente. Naturellement, la dépense du personnel est encore la même avec une petite minoration pour l'année 2016. Mais nous supportons toujours l'inflation, c'est encore une dépense de 304 000 euros. S'y ajoute le coût des rythmes scolaires que nous intégrons également dans le même montant ce qui fait que nous avons 3 années avec la même dépense publique malgré ces dépenses supplémentaires.

Nous continuons avec le tableau n°1, M. l'Adjoint en a déjà parlé, c'est un tableau de ratios, j'en cite pour mémoire quelques-uns. Avec les dépenses de fonctionnement, je viens d'en parler, le train de vie de la Ville de Colmar est de 1 308 euros à l'habitant, la moyenne nationale est de 1 461 euros. Le différentiel est donc de 153 euros, soit une minoration des dépenses de 10,6 millions d'euros pour l'ensemble des Colmariens.

Autre ratio, l'intérêt de la dette à l'habitant est de 27 euros par rapport à 47 euros, ce qui représente également une différence de frais financiers de 1 390 000 euros.

Je continue avec les encours. L'Adjoint a cité 1 003 euros par rapport à 1 322 euros, ce qui par rapport à la moyenne, nous donnerait une latitude supplémentaire si nous devions en avoir besoin de quelque 21,6 millions d'euros pour arriver à la moyenne, mais tant que cela n'est pas nécessaire, nous n'avons pas à puiser sur cette trésorerie bancaire.

En épargne brute, le ratio est de 189 euros par rapport à 148 euros, soit encore un plus de 41 euros. Si je multiplie par la population colmarienne, cela donne également une recette ou un autofinancement supplémentaire de 2 870 000 euros.

Pour la taxe d'habitation et le foncier bâti en cumulé, c'est 406 euros pour Colmar. En additionnant les 171 euros aux 235 euros par rapport aux 247 euros et aux 314 euros, nous obtenons une différence de 406 euros sur 461 euros, soit une différence globale de 10 850 000 euros pour les contribuables colmariens qu'ils payent en moins.

Je continue avec le tableau n°4, M. l'Adjoint a parlé des dépenses d'investissement avec les 28 millions d'euros de l'année 2016 par rapport aux 38 millions d'euros de l'année 2015. Nous étions à 41 millions d'euros en 2014. En 2017, en fonction de la réalisation d'importants travaux, nous allons approcher les 48 millions d'euros. Si je fais la moyenne sur les

4 années, nous sommes à 39,2 millions d'euros, nous respectons donc encore une fois l'engagement pris, c'est-à-dire que sur 6 ans, nous allons investir entre 38 et 40 millions d'euros par an.

Je reviens également sur le tableau n°8 avec les emprunts, l'Adjoint a parlé de 103 euros. Le coût des intérêts est de 1,61 % par rapport aux 5,13 % de l'année 1995. Le taux moyen de la Ville de Colmar est de 1,81 %. Le taux moyen national est de 3,26 %. Sur un encours de 69,7 millions d'euros, cela fait une économie de frais financiers de 1 010 000 € puisque nos taux d'intérêt moyens sont de loin inférieurs aux taux d'intérêt moyens sur le plan national. L'économie de frais financiers de 1 010 000 € est donc relativement importante.

Je vais plus loin avec le tableau n°9. La ligne orange correspond au coût des intérêts. En 1995, le montant était de 3 244 000 euros. En 2015, il était de 1 222 000 euros. Prévisionnellement, 1 236 000 euros en 2016. Voyez un peu cette différence qui me permet de revenir à une observation de Mme VALENTIN et de M. DENECHAUD avec l'emprunt sur 15 ou 20 ans la dernière fois. J'ai refait le calcul. Vous disiez que nous allons payer 283 000 euros d'intérêts supplémentaires, mais vous ne partez certainement pas sur le taux réel. La dépense supplémentaire n'est pas de 283 000 euros, mais de 169 000 euros. Par contre, il y a 95 000 euros d'amortissements en moins pendant 20 ans, ce qui nous donne davantage de latitude opérationnelle pour cofinancer les différents investissements.

Sur le tableau n°10, mes collègues redoutent toujours l'effet ciseaux entre l'augmentation des dépenses et la diminution des recettes. Nous n'y sommes pas, vous le constatez. L'effet ciseaux est ainsi évité à Colmar.

Je continue avec le tableau n°14 où nous avons toujours comme principe de ne pas augmenter les taux fiscaux au-delà du taux de l'inflation. Nous avons fait un tableau depuis 2006. En rouge, vous avez l'inflation annuelle. En bleu, vous avez l'augmentation des taux fiscaux. Entre les deux, dans le petit rectangle en haut, il est indiqué que le taux de l'inflation est de 13,5 % et que l'augmentation des taux sur la même période est de 3,6 %. La différence est de 9,9 points, ce qui fait une économie pour le contribuable de 2 565 000 euros, ce qui est un montant assez substantiel.

Je continue avec le tableau n°16. Il ne s'agit pas seulement d'agiter les manches pour dire en début d'année voilà, « nous allons investir x millions d'euros », il ne faut pas seulement en parler, il faut réaliser. Sur cette courbe, vous voyez le taux de réalisation depuis 2008. En 2015, nous atteignons un taux de réalisation encore jamais atteint. Au maximum, nous étions à 82-83 %, regardez la courbe que vous avez devant vous, c'est la première fois que nous atteignons 90 % par rapport aux deux pourcentages précédents de 83 %, ce qui est vraiment exceptionnel.

S'agissant du tableau n°17, il y avait aussi un petit quiproquo lors de l'échange au dernier Conseil sur la diminution de la DGF. J'évoquais 5,7 millions d'euros. Le montant total est réellement de 5,7 millions d'euros. Regardez le tableau, vous voyez les rabotages qui se sont passés sur les 4 dernières années. En 2014, 670 000 euros. En 2015, 1 067 000 euros. En 2016, 1 067 000 euros. Et prévisionnellement encore en 2017, le même

montant de 1 067 000 euros, ce qui donne un total de 5,7 millions d'euros, montant que j'avais évoqué lors de la séance du mois de décembre. Si je fais la proportion par rapport à la DGF, ces 5,7 millions d'euros représentent 35 %, donc plus d'un tiers sur 4 ans que nous enregistrons comme diminution des recettes de la DGF.

La dernière comparaison est la fiscalité puisque c'est finalement ce qui intéresse toujours nos contribuables. Sur le tableau 18 bis, j'ai fait la totalisation, j'en ai parlé à la presse puisque l'Observatoire des Finances de France a réalisé une analyse pour Villes de France qui regroupe quelque 180 villes de 30 à 100 000 habitants avec leur intercommunalité. Nous avons fait la moyenne du total taxe d'habitation foncier bâti pour en tirer ce que paient les contribuables. Vous avez la moyenne en dernière colonne pour un couple seul ou avec une personne à charge, deux personnes à charge ou trois personnes à charge. Si nous devons faire cette comparaison, sur ces 19 villes françaises, par rapport à la moyenne, on note une différence de 310 euros par habitant sur le plan colmarien par rapport au plan national. En multipliant le montant de cette différence par 70 000 habitants de la Ville de Colmar, l'économie globale pour le contribuable est de plus de 21 millions d'euros. Comme accompagnement de pouvoir d'achat, pouvoir utiliser 21 millions d'euros autrement que de les payer à la Ville de Colmar, je pense que c'est déterminant dans la vie de tous les jours. Ce ne sont pas mes chiffres, mais ceux qui se dégagent de l'analyse de l'Observatoire des Finances des Villes de France.

Voilà ce que j'avais à ajouter. Nous sommes à votre entière disposition pour répondre à toute autre question. Merci beaucoup.

M. ERNST.

**M. ERNST** : Merci, M. le Maire. Comme chaque année, les documents budgétaires se suivent et se ressemblent. On y retrouve le mélange habituel d'autosatisfaction – et vous avez raison de le faire, on n'est jamais aussi bien servi que par soi-même –, de courbes, de tableaux lancés en vitesse et en nombre et surtout – c'est ce que je retiendrai –, de petites omissions ou de plus ou moins grandes omissions susceptibles de noircir le tableau idyllique de votre gestion de Colmar.

Première omission, mais d'importance et vous venez d'en parler, c'était même votre conclusion, ce sont les impôts locaux. Vous avez raison de dire que la Ville de Colmar n'augmente pas ses taux. Ils sont stables, mais vous savez aussi comme moi en spécialiste de la question que le taux local n'est pas la seule variable qui fait grimper la facture finale. Pour l'année prochaine, outre l'augmentation des bases décidées par l'État et pour laquelle nous ne pouvons rien, vous réservez un traitement de faveur aux Colmariens en réduisant à nouveau et de façon beaucoup plus importante l'abattement de notre Ville. Je l'ai dit à plusieurs reprises, c'est un cadeau empoisonné pour nombre de foyers et plus particulièrement pour les familles qui le ressentiront plus durement que les autres. Alors que vous ne cessez de répéter aux Colmariens que vous maintenez une fiscalité stable, leur feuille d'imposition n'arrête pas de grimper. Cette année, 688 000 euros

supplémentaires sortiront de leurs poches pour remplir celle de la Ville sans forcément que l'on constate une augmentation du service rendu.

Des omissions, j'en ai relevé d'autres et l'intervention supplémentaire que vous avez faite va nous permettre d'en parler. Sur la réforme des rythmes scolaires, la Cour des Comptes dont nous parlerons aussi un peu plus tard pointe un coût annuel de 320 000 euros, mais vous oubliez de dire qu'avec le fonds d'amorçage et la facturation de la garderie du mercredi, le coût final des rythmes scolaires pour la Ville de Colmar est de 67 000 euros, soit 0,08 % de notre budget de fonctionnement. C'est assez faible et cela a le mérite de remettre les choses en perspective sur ces dépenses qui nous seraient imposées. Une dépense de 0,08 % est assez facilement absorbée. Idem pour la dette par habitant, dont je relève qu'elle reste pour l'instant inférieure à la moyenne des villes de même strate, mais pour combien de temps ? Là où celle des villes de la même strate n'augmente que de 9 % entre 2011 et 2014, celle de Colmar augmente de 46 % sur la même période et même de 119 % si on compare les chiffres entre 2011 et 2016. Difficile d'y voir la marque d'une bonne gestion, surtout si on continue à ce rythme, ce qui nous fera dépasser la moyenne des villes de même importance dans les deux ans.

Il y aussi d'autres omissions sur les projets d'investissement et je note là aussi que le document budgétaire ne parle pas de la friche Match où la Ville pourrait être amenée à investir des sommes assez importantes au courant de l'année 2016 si elle procède à l'expropriation. Ce n'est pas provisionné, cela n'apparaît pas.

La dernière omission que j'ai relevée est non des moindres concerne le personnel municipal. L'année dernière, je m'étais ému du fait que nous n'embauchions plus et que le traitement des fonctionnaires municipaux fût la variable d'ajustement de votre volonté de contenir les dépenses de fonctionnement et qu'au final, le risque était réel d'une baisse du service public rendu aux Colmariens. Le rapport de la Cour des Comptes dont nous discuterons plus tard a confirmé certaines de mes craintes comme la diminution du nombre d'employés municipaux et l'absence de politique de ressources humaines et de gestion des carrières hormis votre sacro-saint ticket restaurant à 10 euros qui ne saurait pourtant constituer l'alpha et l'oméga d'une politique moderne de traitement des fonctionnaires. Pour 2016, vous annoncez une diminution des charges de personnel justifiée par la mutualisation du personnel – nous y sommes favorables –, le non-remplacement systématique des fonctionnaires partant à la retraite et les efforts supplémentaires que devra fournir le personnel municipal. Plus que l'année dernière, cette annonce nous inquiète dans les conséquences qu'elle aura une nouvelle fois sur le service rendu aux Colmariens et sur les employés municipaux. Pour le service rendu, moins de fonctionnaires signifient obligatoirement moins de service, quand on ne remplace pas une ATSEM, un policier municipal, un employé des espaces verts ou un assistant-bibliothécaire, les conséquences sont immédiatement visibles. C'est moins d'aide aux enseignants dans les écoles, c'est moins de présence pour assurer la sécurité, ce sont des décorations florales en moins et nous y sommes attachés, ce sont des heures d'ouverture revues à la baisse pour les

structures de prêt de livres. Pour les collègues, c'est plus d'heures supplémentaires. Colmar pourrait d'ailleurs embaucher plus d'une vingtaine de personnes au vu du volume annuel d'heures supplémentaires fourni par les fonctionnaires. Avec aussi tout le stress et la fatigue que cela entraîne et les maladies professionnelles, les fonctionnaires colmariens ont un taux d'absentéisme qui augmente et qui en est la conséquence directe.

Au final, M. le Maire, ce budget, c'est aussi une occasion manquée entre les groupes d'opposition et la Majorité. Nous aurions pu nous retrouver sur un certain nombre de projets comme le parking de la gare que nous avons défendu lors des dernières élections ou le Centre Européen du Livre qui va amener une attractivité supplémentaire. Mais, votre façon de jouer sur les mots en parlant de stabilité fiscale tout en augmentant les impôts par des voies détournées, votre entêtement à charger le personnel municipal en lui accordant des avantages sociaux au compte-gouttes auxquels il peut prétendre, en lui refusant le compte épargne temps et une gestion normale des carrières, en lui demandant aussi plus d'efforts, alors que nous sommes déjà en sous-effectif et à flux tendus, risque de nuire énormément au service rendu à la population, point sur lequel nous ne pourrions pas être d'accord. C'est donc pour ces raisons que nous voterons contre le budget 2016. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Merci, M. le Maire. M. le Maire, chers collègues, j'aurai quelques remarques au nom du groupe. Je reviendrai aussi sur la fiscalité, notamment l'investissement sur l'endettement, etc. Je voudrais tout d'abord revenir sur les considérations introductives qui sont toujours un peu les mêmes à la gloire de la municipalité. Bien sûr, beaucoup de choses vont bien, très bien. Maintenant, la présentation Colmar, un phare dans la nuit – cela n'a pas été écrit cette fois, mais cela a déjà été dit, est peut-être un peu exagérée. Par exemple, le taux de chômage de 8,2 % pour la zone d'emploi de Colmar, très bien, mais il faut rappeler que cette zone d'emploi va des Vosges au Rhin et est tirée vers le haut par les bons chiffres de la campagne, notamment le secteur du Ried Brun, vous savez, celui que l'on traitait il y a peu de temps comme une sorte de RDA qu'il fallait intégrer à Colmar Agglomération, terriblement endetté et terriblement pauvre, ou le secteur de Neuf-Brisach par exemple. Curieusement, on ne parle pas de Colmar intra-muros alors qu'on est en Conseil Municipal et que ce sont bien les chiffres de notre commune qui nous intéressent avant tout. Peut-être pour une bonne raison parce que ce taux dépasse en effet les 20 %, c'est quelque chose de courant dans beaucoup de villes, Colmar n'est exceptionnelle ni positivement ni négativement, mais c'est un fait, un actif colmarien sur 5 ne trouve pas d'emploi. Il est vrai que le Maire et Président de l'Agglomération affirmait il y a peu que l'économie n'était pas de sa compétence, donc peut-être n'a-t-il pas vu cette statistique un peu gênante qui lui a peut-être échappé.

Par ailleurs, on peut se réjouir d'un taux de chômage assez faible pour la zone d'emploi et se comparer à Mulhouse et Strasbourg, mais rappelons aussi que le bassin de Colmar qui va des Vosges au Rhin est majoritairement rural contrairement à ceux de Strasbourg et Mulhouse. Nous ne sommes pas dans la même sociologie d'où l'intérêt de se comparer

également aux villes moyennes comme Saint-Louis, Haguenau ou Saverne qui ont des taux similaires ou plus favorables que nous. Sur l'investissement dont on se glorifie aussi toujours, on voit en fait que depuis le pic de 2013 tiré notamment par Unterlinden, les dépenses d'équipement sont en forte baisse. Certes, 2016 est une année un petit peu creuse. Pour 2017, on nous explique que cela va remonter, cela semble être le cas d'après les autorisations de programmes. On attend de voir. Pour l'instant, on peut déjà reconnaître un niveau d'investissement correct et un bon taux de réalisation. C'est vrai, cela suffit, pas besoin d'en rajouter. Historique, c'est bon, on a de bons résultats dans beaucoup de domaines. Par contre, historique, c'est un peu embêtant de reprendre cet adjectif tous les ans puisqu'on est toujours plus historique que l'année précédente ce qui veut dire que l'année précédente on n'était finalement pas très bons. À un moment, on s'améliore, mais on ne peut jamais être historique non plus. On sait bien que la Ville aime prendre un maximum de maîtrises d'ouvrage en investissements qui lui permettent d'avoir une dépense nette, c'est-à-dire réellement à sa charge. Cette dépense nette lui permet d'inscrire deux fois plus de crédits dans sa section d'investissement en intégrant toutes les subventions extérieures. C'est normal, c'est de bonne guerre et cela permet à la Ville de gérer ses chantiers elle-même. Grâce à des présentations de plus en plus claires et transparentes – reconnaissons-le, il y a beaucoup d'améliorations –, on voit bien que plus de la moitié des investissements de la Ville sont financés par des partenaires extérieurs. C'est normal, mais cela montre bien encore une fois que Colmar n'est pas une île, n'est pas à contre-courant du reste ou un phare dans la nuit, mais aussi largement bénéficiaire des politiques des autres collectivités et du dynamisme de sa zone d'emploi et de sa région autour d'elle.

Sur la fiscalité, cela a été évoqué aussi, encore une fois, on ne peut pas comparer le taux d'inflation, donc l'augmentation des prix, et l'augmentation des taux puisqu'ils s'appliquent à une assiette qui prend déjà en compte l'inflation. Pour que les Colmariens ne paient pas plus l'année suivante que l'année précédente, il faudrait que les taux baissent d'autant que l'inflation et non pas une augmentation inférieure à l'inflation. C'est de toute façon une double augmentation. Vous le savez mieux que moi, M. le Maire, mais cette présentation revient toujours et j'estime qu'elle n'est pas honnête et transparente. On compare des choses qui ne sont pas comparables. On prend deux fois les mêmes variables.

Et puis surtout, dommage que ces grandes lignes se résument toujours à l'investissement. On parle de 4 grands axes, très bien, mais ils sont toujours déclinés dans la présentation seulement sur l'investissement. Les seules politiques en fonctionnement qui sont évoquées et mises en valeur dans ce budget sont les subventions aux particuliers. Aussi intéressantes soient-elles d'un point de vue électoral, ce n'est pas ce qui fait une vraie politique de service public aux Colmariens.

Donc, concrètement, en fonctionnement, 76,5 millions d'euros. Qu'y a-t-il derrière ? Quels sont les grands axes de 2016 en dehors des subventions aux particuliers ? Pour le personnel municipal, pour la petite enfance, pour l'animation du centre-ville, l'aide aux jeunes puisque si l'on veut comparer

avec Mulhouse et Strasbourg, il faut aussi comparer à ce que l'on fait concrètement sur le terrain en tant qu'aide. La culture, notamment dans le nouvel Unterlinden, dans la médiathèque, dans la salle Europe, l'animation au quotidien, que prévoit-on ? Quelles sont les grandes lignes ? L'aide sociale, la promotion économique. Une enveloppe est-elle prévue pour redévelopper le secteur Match dans le quartier Europe ? La vie des quartiers, etc. Le développement d'une ville, ce n'est pas que de l'investissement et un beau musée, c'est aussi l'humain que l'on met dans ces beaux équipements et l'humain que l'on met au quotidien au service de la population. On a l'impression que ce qui ne se voit pas n'a aucune importance. Or, ce qui ne se voit pas est quand même ce qui fait derrière le tissu social. C'est pour ces raisons parmi d'autres que nous nous abstiendrons sur ce rapport.

**M. le Maire MEYER** : M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. En introduction du rapport de présentation du budget primitif 2016, vous essayez de faire comme beaucoup de maires des 36 000 communes françaises en expliquant que la Ville est très bien gérée, que Colmar bénéficie d'un socle historique de bonne gestion qui permet une politique budgétaire dynamique. Vous vous défendez d'une des critiques habituelles des groupes minoritaires en expliquant que ce n'est pas de l'autosatisfaction puisque des cabinets d'études ou la Chambre Régionale des Comptes en conviennent et même le Président de la République en a eu vent. Alors, oui M. le Maire, d'un point de vue comptable la Ville de Colmar est sans doute bien gérée, même si la Chambre Régionale des Comptes a quelques recommandations à vous faire et globalement, la Ville va plutôt bien financièrement. Et, vous êtes dans votre rôle quand vous dites que vous êtes le meilleur comme le sont les autres maires quand ils disent la même chose. C'est un orgueil somme toute assez naturel. Mais, ce qui est intéressant dans un budget n'est pas la compilation de tableaux et de chiffres, fussent-ils mieux que ceux de la moyenne nationale. Non, ce qui est intéressant est la manière dont on utilise l'argent pour améliorer le quotidien de nos concitoyens, des Colmariens. Vous le dites vous-même en préambule du rapport, vous voulez mettre en œuvre les services qui permettent le bien-vivre de la population et la cohésion entre les habitants d'une part, les investissements d'amélioration du patrimoine municipal et de réaliser des équipements d'avenir d'autre part. Je souscris pleinement à cet objectif. Mais, je pense et je peine à trouver la traduction de ces objectifs dans les propositions que vous nous faites aujourd'hui. Loin de moi de rejeter en bloc tout ce que vous proposez, mais nous n'avons pas les mêmes priorités. L'actualité nous oblige à saluer les travaux du Musée Unterlinden et de la nouvelle entrée de Colmar. Une fois que les travaux seront terminés, gageons que les touristes et les Colmariens s'approprièrent les lieux. Parmi les projets en cours, je voulais également approuver la poursuite des travaux et la mise à une voie de la rocade verte. L'annonce du serpent de mer qu'est le stade d'athlétisme couvert est également une bonne nouvelle, pourvu que ses dimensions soient discutées avec les associations pour ne pas se retrouver avec un équipement inutilisable en compétition pour quelques centimètres manquants comme on a pu le vivre avec d'autres équipements sportifs, de même pour le gymnase du Grillenbreit. Mais, quand on parle

investissement, je ne peux m'empêcher de penser à ceux pour qui sont construits ces bâtiments, aux hommes et aux femmes qui animent les associations et qui sont le cœur du vivre ensemble. Et là, le budget est moins bon. La Chambre Régionale des Comptes confirme d'ailleurs que Colmar subventionne moins les associations d'environ 25 % que d'autres villes de la même strate malgré de nombreuses délégations de service public. Et sur le terrain, la réalité de la vie associative est parfois difficile. Nous avons la chance d'avoir des bénévoles très dynamiques passionnés par ce qu'ils font, mais on entend souvent un essoufflement, une vieillesse des bénévoles et la complexité des dossiers de demandes de subvention pour finalement se retrouver, quels que soient les projets, avec la même subvention d'une année sur l'autre. Colmar a la particularité d'avoir ou d'avoir eu une activité associative très riche à travers les paroisses. Lorsqu'on cherche une salle à Colmar pour un événement ou une fête de famille, on sollicite plus les associations paroissiales que la Ville, c'est une richesse, mais qu'il faut entretenir. Le débat public lors des dernières élections départementales s'est tenu au foyer Hoffet, mais aujourd'hui, ce lieu auquel de nombreux Colmariens sont attachés est fermé au public car les travaux de mise aux normes sont difficilement supportables par l'association ou les associations qui en ont ou en ont eu la charge. D'autres salles d'activité sont menacées par ces mises aux normes et parfois même, c'est le cas de certaines salles récentes, par exemple le Skate Park qui, suite à un incendie il y a plusieurs mois, n'a pas encore rouvert. C'est dommage pour les associations qui les utilisaient et aussi pour les différents Colmariens qui y amenaient leurs enfants pour s'amuser.

Pour la réforme des rythmes scolaires, pour l'instant les élèves n'ont eu droit qu'à l'aspect le plus rébarbatif, le passage à 9 demi-journées de classe, mais ce qui est le plus intéressant, les activités proposées après la classe, n'est toujours pas mis en place. Peut-être faudrait-il inviter la Ministre de l'Éducation Nationale pour une inauguration pour que le calendrier soit respecté.

Enfin, je ne peux pas finir mon propos sans parler des deux nouveaux parkings – encore des parkings – que vous allez nous offrir. Vous dites souvent que vous ne pouvez pas pousser les murs pour faire de la place aux modes de déplacement collectifs ou actifs, par contre vous pouvez en construire pour faire de la place aux voitures. Je pense que cette construction répondra aux besoins de certains habitants des vallées ou de la plaine qui trouveront peut-être plus facilement à se garer, mais les Colmariens risqueront toujours d'être gênés, car si les environs de la gare sont gratuits, les automobilistes continueront à s'y garer. Le silo videra sans doute le parking Dreyfus, mais pas les rues les plus proches de la gare. Je crois qu'il aurait fallu réfléchir un peu plus globalement en termes de développement durable. Comme je l'avais dit la dernière fois, la réouverture de la ligne Colmar-Breisach aurait pu être une alternative, mais on peut penser à d'autres choses, par exemple un parking relais entre Horbourg-Wihr et la Semm et une ligne de bus en site propre bien cadencée, ce qui aurait pu réduire à la fois les nuisances des voitures garées autour de la

gare et la circulation insupportable de la Semm à la gare, voire à travers Horbourg-Wihr et la route de Neuf-Brisach.

Pour conclure, sur les 4 piliers qui ont été rappelés par l'Adjoint – nous y avons souscrit et nous y adhérons complètement –, malheureusement, nous ne les retrouvons pas dans le budget que vous nous avez présenté et nous voterons contre.

**M. le Maire MEYER** : Mme BRANDALISE.

**Mme BRANDALISE** : Merci, M. le Maire. Comme c'est le cas de manière continue depuis 2012, nos collectivités subissent de plein fouet la baisse des dotations imposée par le gouvernement qui n'arrive pas à redresser la France. Malgré ces baisses de dotations, vous nous proposez de continuer l'investissement et donc, d'encourager le travail pour nos entreprises et pour l'économie et l'emploi en général. Cela, notre groupe ne peut que l'encourager. Il est cependant important de veiller à ce que la qualité des services publics offerts à la population progresse elle aussi. Notre groupe votera donc le budget.

**M. le Maire MEYER** : Pas d'autre demande de parole. M. l'Adjoint JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY** : Merci, M. le Maire. Merci pour les collègues s'étant exprimés en faveur de ce budget et qui voteront ce budget, car je le rappelle, un budget primitif est non seulement un acte juridique par lequel nous allons voter les crédits nous permettant de mettre en œuvre, mais c'est également un acte politique sur lequel nous devrions tous nous entendre autour de cette table au regard des projets ambitieux qui sont devant nous. Je vais essayer de reprendre dans l'ordre chacune des interventions de l'opposition, mais je dois dire que j'ai le sentiment à titre personnel que l'on sortait bien souvent du champ de discussion d'un débat de budget primitif.

M. ERNST, vous avez évoqué tout à l'heure la notion d'omission. Je m'interroge en quoi nous nous permettrions – au regard des principes budgétaires – d'omettre tel ou tel élément pourtant porté à votre connaissance non seulement dans le rapport qui se veut bien sûr synthétique et intelligible, mais au regard de la nomenclature qui s'impose à nous comme dans toutes les collectivités. Première chose, au travers de cette omission, vous semblez remettre en cause le principe de sincérité budgétaire. Je m'inscris en faux contre cette appréciation.

Vous revenez également sur l'abattement que nous pratiquons pour la taxe d'habitation, mais mon cher collègue, depuis plus d'un an maintenant, ce projet de refonte fiscale a été annoncé par M. le Maire et en toute transparence lors du débat d'orientation budgétaire, nous avons présenté une étude d'impact qui vous détaillait par type de ménages, par type de locaux, les impacts tant positifs que négatifs. Nous avons même chiffré par tranche de montant les principaux impacts qui pourraient être caractérisés au travers de cette mesure. Là aussi, je ne peux pas admettre la notion d'omission ou d'insincérité en soi dans vos propos. Sur le fond, d'où nous vient cette idée ? Nous l'avons déjà évoquée et je suis un peu étonné que vous-même, socialiste, vous vous inscriviez contre ce type de mesure. Nous avons proposé de revoir les modalités et le montant de cet abattement pour

la taxe d'habitation par souci d'équité fiscale pour revenir sur une décision qui remontait aux années 80 dans notre Conseil Municipal. Pourquoi pratiquerions-nous un abattement supérieur à Colmar par rapport à toutes les autres collectivités et par rapport à la norme légale en la matière ? D'autant que cet ajustement que nous proposons permet aussi de revoir à la baisse les taux que nous pratiquons en matière de taxe d'habitation pour nous ramener aussi à un niveau plus comparable par rapport à ce qui est pratiqué dans d'autres collectivités. Je regrette vraiment que vous n'ayez pas perçu, encore une fois, ce souci d'équité fiscale que nous avons voulu mettre dans cette mesure en prenant le soin, je le répète, de vous détailler l'étude d'impact menée au préalable.

Nous ne faisons pas ici d'autosatisfaction et nous ne nous autodécernons pas de lauriers. Simplement, quand les choses tournent bien, autant le dire plutôt que de le déplorer ou le critiquer. Nous nous portons dans une situation beaucoup plus saine qu'ailleurs et nous devrions tous nous en réjouir autour de cette table. Il n'y a pas d'autosatisfaction démesurée comme vous semblez l'affirmer, mais une satisfaction du travail bien fait et je dirais, de bonnes bases insufflées dans cette Ville, notamment sous l'impulsion du Maire depuis 1995. Il faut le dire. Cela a bien entendu été salué par l'agence de notation Localnova, mais cela a aussi surtout été salué dans un rapport très positif pour la Ville, de la Chambre Régionale des Comptes dont nous prenons également note des préconisations, des observations et des recommandations. Là aussi, nous vous avons rendu compte en toute transparence de ses conclusions.

La gestion des ressources humaines sera le sujet suivant. Là aussi, la Chambre Régionale des Comptes vient de conclure un rapport qui salue la bonne gestion de nos ressources humaines dans la maison et cela ne remet absolument pas en question par ailleurs les nécessités qui s'imposent à nous comme dans beaucoup d'autres collectivités de trouver des solutions pour optimiser – et ce n'est pas un gros mot – nos ressources humaines dans une collectivité par la mutualisation, par la réorganisation des services, par la « fongibilité » de certains services. Pourquoi ne pas avoir une vision dynamique des interdépendances entre la ville-centre et l'intercommunalité, Colmar Agglomération en l'occurrence ? Cela s'inscrit dans une dynamique qui bénéficie à tous, non seulement on peut valoriser certains postes à titre individuel, mais cela s'inscrit également dans une efficacité globale de l'administration vis-à-vis du contribuable.

Le service rendu à la population n'est pas remis en question contrairement à ce que vous semblez affirmer, sinon j'aimerais que vous nous citiez des exemples très concrets.

M. DENECHAUD, j'ai noté votre observation, nous n'avons pas la prétention d'être un phare dans la nuit. Je pense qu'il faut savoir rester modeste, mais sans oublier ce qui est fait de bien à Colmar. Je crois que nous n'avons pas à en rougir. Beaucoup de collectivités aimeraient avoir aujourd'hui nos marges de manœuvre et notre capacité d'absorption de toutes ces contraintes budgétaires qui pèsent aujourd'hui sur nous. Vous êtes revenu sur un certain nombre de points de détail dans lesquels je n'entrerai pas.

En revanche, oui que la présentation soit toujours la même, bien sûr puisqu'elle répond à des critères objectifs d'analyse et d'approche. On va toujours vous présenter un budget en section de fonctionnement puis d'investissement, en recettes et en dépenses selon des normes tout à fait partagées par tous de façon aussi à faciliter la lecture de tout un chacun des grandes lignes budgétaires. Ce que nous avons voulu faire dans ce rapport – si vous le relisez –, c'est de ne pas seulement nous cantonner à certains crédits, à certains montants, à certains chiffres, mais également à donner une autre dimension pour mettre en relief les orientations budgétaires que nous vous proposons.

Sur le soutien des partenaires extérieurs, bien sûr, notamment sur Unterlinden et sur bien d'autres sujets, nous ne pouvons que nous réjouir du soutien apporté par les partenaires extérieurs que sont l'État, la Région, le Département, notamment, mais s'ils viennent à nos côtés apporter des fonds dans un plan de financement sur un projet d'investissement, c'est bien aussi parce que la Ville de Colmar porte des projets de qualité, d'envergure, sinon nous n'arriverions pas à capter ces participations extérieures. Là aussi, je ne vois pas le sens même de votre critique, nous ne pouvons que nous en réjouir, tous autour de cette table. Le contraire serait inquiétant.

Sur l'évolution des taux d'imposition au regard de l'inflation, c'est une lecture qui se mérite. J'aimerais que vous alliez dupliquer votre même propos dans d'autres collectivités, qui dans le même temps, sur les mêmes périodes de référence que nous avons examinées tout à l'heure, ont augmenté leur taux d'imposition bien plus qu'à Colmar, malgré les revalorisations nominales votées par le Parlement. Cela n'a pas été le cas à Colmar. Depuis 4 ans, pendant 4 années consécutives, nous n'avons pas augmenté les taux. C'est suffisamment rare pour être souligné. C'est objectif que de dire cela.

Enfin, M. HILBERT, sur l'allocation des ressources, c'est le propre d'une collectivité d'allouer au mieux les ressources et de bien sûr veiller à la qualité du service rendu à la population. Là aussi, cela rejoint le propos de M. DENECHAUD, j'aimerais que vous nous citiez quelques exemples concrets où le service rendu à la population serait en diminution. J'aimerais que vous me citiez quelques exemples concrets, là où certaines associations doivent pâtir de la baisse de subventions allouées par la Ville de Colmar alors que dans le même temps, dans d'autres collectivités, on est obligé de réduire bien souvent la voilure, y compris autour de nous en Alsace sur le bassin colmarien. Là aussi, nous ne sommes peut-être pas d'accord sur la destination de ces allocations que ce soit en fonctionnement ou en investissement, mais au regard des projets que nous avons portés devant les Colmariens, ceux-ci ont tranché, vous leur avez présenté vos projets de dépenses, vos projets d'investissement, nous avons présenté les nôtres et ce sont les nôtres qui ont recueilli leurs suffrages.

Enfin, sur les subventions, je l'ai déjà dit, nous avons maintenu notre présence aux côtés des associations et nous continuerons à le faire du mieux que nous pourrons au cours des années à venir. C'est un engagement fort que nous avons déjà pris pour l'ensemble de la mandature, nous veillerons à maintenir cette confiance dans les associations au regard du

travail qu'elles font dans les quartiers, auprès des jeunes, dans l'épanouissement de tout un chacun dans notre Ville.

Voilà les quelques éléments synthétiques que je souhaitais rappeler dans ce débat, étant précisé que nous parlons ce soir d'un budget primitif où les crédits que nous allons voter vont nous permettre d'engager clairement la poursuite de nos projets.

**M. le Maire MEYER** : Mme ANGLARET-BRICKERT, j'avais tout à l'heure posé la question pour savoir s'il y avait d'autres demandes de parole. Il faudrait un peu que vous suiviez le déroulement des débats. Allez-y.

**Mme ANGLARET-BRICKERT** : Oui, M. le Maire. D'abord, je pense suivre, mais c'est vrai que vous n'en avez peut-être pas l'impression. Je suis d'autant plus que j'ai juste une toute petite remarque à faire. C'est vrai que les Colmariens ont voté pour votre projet, néanmoins pour notre groupe, nous représentons quand même 28 % des Colmariens aussi et ce n'est pas tout à fait neutre, nous avons le droit de dire des choses. C'est tout.

**M. le Maire MEYER** : Je ne vous ai jamais empêché de prendre la parole, Mme ANGLARET-BRICKERT, seulement il faut qu'il y ait un déroulement normal organisé.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : M. le Maire, chers collègues, permettez-moi tout d'abord de saluer ce budget. Budget anticrise, budget qui renforce l'attractivité de Colmar, budget qui prépare son avenir, budget qui fait que chaque Colmarienne et chaque Colmarien peut être heureux et fier de sa Ville, c'est également le budget du respect des engagements pris et dans la période dans laquelle nous sommes lorsque les politiques disent ce qu'ils font et font ce qu'ils disent, je crois que cela mérite d'être salué et ne peut que revaloriser la parole publique qui en a bien besoin.

M. ERNST, vous nous proposez toujours la même chose. Finalement, vous êtes conforme à votre idéologie et c'est bien normal. C'est parfaitement légitime. Toujours plus de dépenses publiques, toujours plus de dépenses de fonctionnement, même vos amis politiques, l'État, le Gouvernement actuel disent qu'il faut arrêter et attaquent souvent les collectivités accusées de trop embaucher, de trop augmenter le personnel parce que ce que vous proposez, c'est plus d'impôts, plus de taxes, plus de dettes et au final, moins d'investissement comme cela se passe malheureusement aujourd'hui au niveau de l'État et au niveau de très nombreuses collectivités qui sont dans cette situation parce qu'elles ont appliqué les recettes que vous proposez pour Colmar. Vous vous réjouissez de deux projets d'investissement à venir, c'est-à-dire le parking de la gare et le Centre Européen du Livre, très bien, sauf que si nous appliquions ce que vous proposez, nous n'aurions pas les moyens de mener cette politique d'investissement, pas les moyens de mener à bien ces deux projets. Il faut juste s'en rendre compte. Quand vous parlez de l'augmentation de la taxe d'habitation, sachez qu'aujourd'hui encore, nous sommes plus de 30 % inférieurs à la moyenne de la taxe d'habitation pratiquée dans les villes de la même taille que Colmar et nous sommes de

25,16 % inférieurs à la taxe foncière moyenne pratiquée dans les villes de la taille de Colmar.

M. DENECHAUD, quant à vous, au moins vos interventions n'ont rien d'historique, c'est vrai puisque vous nous faites chaque année la même intervention en disant très souvent tout et son contraire. J'aurais bien voulu, notamment quand vous parlez de la charge fiscale, que vous soyez un peu plus modéré et prudent dans vos propos en tant que, entre autres, remplaçant de qui vous savez au sein du Département sinon, je rentrerais dans les détails de la fiscalité ce qui ne vous serait pas forcément très favorable en tant que remplaçant. Quand vous parlez du chômage, oui, une étude a été faite dans le cadre de la Grande Région au sein d'une grande agence mulhousienne d'urbanisme. Celle-ci a fait une étude très poussée sur un certain nombre de points et place Colmar non pas en deuxième ou troisième, mais en première position pour son bassin d'emploi en terme de chômage. Il y a toujours trop de chômage et trop de chômeurs, c'est un drame pour les familles qui sont dans cette situation, nous sommes néanmoins dans un contexte très difficile en pôle position, et je crois que c'est quelque chose de positif d'autant plus que parmi les 20 communes les plus peuplées de la Grande Région, nous sommes LA commune qui a vu la population le plus augmenter, ce qui traduit d'ailleurs le fait que nous visons une politique d'attractivité. Évidemment, cela ne se fait pas tout seul et est à mettre à notre crédit.

Alors, MM. DENECHAUD et ERNST, quand vous parlez de la diminution des services rendus à la population, de quoi parlez-vous ? Connaissez-vous réellement le contexte dans lequel nous sommes et la Ville dans laquelle nous vivons ? Parfois, j'ai l'impression que non. Allez demander aux utilisateurs de la voirie communale s'ils n'ont pas l'impression que le service va en s'améliorant. Notre budget voirie va encore dépasser les 6 millions d'euros en 2016, là où la plupart des autres collectivités réduisent au grand dam des entreprises qui sont dans une situation économique extrêmement délicate parce qu'elles n'ont plus de marchés. C'est vrai qu'il y a des chantiers à Colmar, ce qui embête souvent la population, n'empêche que ce sont à la fois des chantiers et donc, des personnes qui travaillent sur ces chantiers et de l'emploi, mais c'est également un embellissement et une amélioration de notre réseau de voirie, là où l'on constate malheureusement et où l'on constatera au fur et à mesure des années compte tenu des investissements par ailleurs, que la qualité de voirie va plutôt diminuer. Nous offrons ce service aux habitants. Allez dire aux utilisateurs des différentes structures municipales qui ont été modernisées ou créées que nous baissons le service, aux utilisateurs du nouveau musée – je ne reviens pas là-dessus, chacune et chacun connaît la situation de ce nouveau Musée Unterlinden qui est un plus, y compris pour la population colmarienne, du Musée du Jouet rénové qui est un plus, y compris pour la population colmarienne, du Musée Hansi qui est un plus, y compris pour la population colmarienne. Allez dire aux utilisateurs du Centre Europe rénové que nous avons réduit les services à la population ou aux utilisateurs du Club de Jeunes ou dans le domaine sportif, aux utilisateurs de la Piscine Aqualia qui a été rénovée ou du Stadium qui a été modifié ou de la piste d'athlétisme

dont nous avons parlé en termes d'investissement futur ou du Gymnase du Grillenbreit en termes d'investissement futur. Allez dire à tous ces utilisateurs sportifs que la Ville réduit ces services. Allez dire aux contribuables colmariens d'aujourd'hui et de demain que nous réduisons les services. Allez dire aux habitants des quartiers des immeubles rénovés qui bénéficient également d'un soutien en matière d'économie d'énergie que nous baissons la qualité de service aux usagers. M. DENECHAUD, vous dites qu'il n'y a pas assez de manifestations au centre-ville, mais vivons-nous dans la même ville ? Allez-vous aux différents festivals de musique, de jazz, de cinéma ? Le dernier samedi du mois d'août au centre-ville pour les jeunes et les moins jeunes à Colmar ? Allez dire aux utilisateurs du Grillen où chaque semaine environ 500 jeunes font la fête qu'il n'y a pas de fêtes à Colmar. Dans les autres villes, on a vu l'été dernier le nombre de festivals annulés par manque de moyens. Là, vous pourriez dire qu'il y a une diminution du service rendu aux habitants. Beaucoup de villes n'ont plus les moyens de maintenir les festivals, nous continuons et même, nous en créons. Beaucoup de villes prennent la décision de réduire les heures d'ouverture des patinoires ou même des piscines parce qu'elles n'ont plus les moyens d'offrir ce service aux habitants. C'est la réalité, c'est le contexte dans lequel nous sommes. C'est ce que nous ne faisons pas parce que nous avons bien géré les choses et que nous pouvons justement maintenir le service aux habitants. Allez dire aux dizaines, centaines et milliers de Colmariens qui bénéficient de nos « mesurette », comme vous dites, M. DENECHAUD, d'aide au pouvoir d'achat, qui peuvent acheter un vélo, qui peuvent faire des économies d'énergie, qui peuvent aller au cinéma, qui peuvent passer leur permis de conduire, etc., que nous ne rendons pas ce service à la population. Vraiment, je crois qu'il faut se rendre compte de la réalité et ne pas faire comme si cela n'existait pas uniquement pour des raisons politiciennes.

Je terminerais par M. HILBERT quand il parle de subventions aux associations. Combien de collectivités comme la nôtre n'ont pas réduit l'intervention faite auprès des associations sociales, culturelles et sportives ? Nous maintenons, nous augmentons même le budget destiné aux associations là où d'autres collectivités le réduisent, ce qui d'ailleurs, par contrecoup, amène les associations à revenir vers nous en disant que telle ou telle collectivité a baissé son intervention et en nous demandant ce que nous pouvons faire. Sauf que nous, nous ne pouvons pas nous substituer à tous les autres. Le bénévolat est un élément fondamental et il faut se poser la question avant de réduire le budget. Nous ne le faisons pas, nous l'augmentons. Bien sûr, il y a le problème de la mise aux normes, je le regrette aussi. Il y a en France trop de normes, trop de lois, trop de règlements, cela coûte cher, empêche d'avancer et empêche la croissance économique. C'est un vrai frein dont nous ne sommes pas responsables, nous en sommes les victimes nous aussi parce que nous devons respecter et faire respecter ces normes. C'est souvent un crève-cœur pour nous et pour celles et ceux qui sont condamnés à disparaître à cause de cela, je le regrette et nous le regrettons. Il faut que cela change parce que cela devient insupportable.

En ce qui concerne le « trop de parkings », y compris à la gare, pas du tout, les habitants vont aussi en bénéficier. Nous avons d'ailleurs mis en place un système de zone bleue du côté Ouest qui fonctionne assez bien puisqu'il permet aux habitants du quartier, mais aussi aux utilisateurs de la gare de se garer. Avec le parking que nous projetons de faire, les choses iront en s'améliorant.

Enfin, pour le bus en site propre et le fait de relier l'Est de Colmar avec le centre-ville en site propre, cela faisait partie de notre projet, nous y travaillons et soyez en assuré, nous avancerons sur le sujet.

**M. le Maire MEYER** : Bien, M. ERNST.

**M. ERNST** : Merci, M. le Maire. M. l'Adjoint aux Finances, il est vrai que les Colmariens ne le savent pas ou ne le voient peut-être pas, mais nous sommes situés assez loin l'un de l'autre et j'ai l'impression que vous avez entendu que je remettais en cause la sincérité budgétaire quand je parlais d'omission, ce qui n'est pas une remise en cause de la sincérité budgétaire puisque vous présentez votre document en l'espérant sincère. Après, nous estimons que certains éléments ne sont pas dedans, c'est notre avis, vous avez le vôtre, nous avons le nôtre et c'est tout à fait normal.

Concernant le tableau d'impact de la réforme de la taxe d'habitation, nous avons effectivement eu ce tableau qui nous a été présenté lors des dernières orientations budgétaires. Par souci de clarté et de transparence avec l'ensemble des Colmariens, il ne serait peut-être pas inintéressant de le mettre dans le prochain numéro du Point colmarien ou même peut-être, M. le Maire, puisque vous avez à d'autres occasions fait une lettre à l'ensemble des Colmariens, diffusée dans les boîtes aux lettres, leur dire que vous vous êtes engagé à faire de la stabilité fiscale, mais que les impôts vont quand même augmenter. À mon avis, ce sera vraiment dans la transparence au plus grand nombre.

M. l'Adjoint, vous parliez de l'abattement supérieur, pourquoi l'aurions-nous pratiqué ? Justement, pour maintenir l'attractivité fiscale de la Ville de Colmar. On peut considérer qu'avoir un taux de la taxe d'habitation assez faible est déjà un plus, mais un abattement qui est assez haut et qui peut être aussi attractif pour les familles parce que ce qui en découle aussi en termes d'attractivité outre les services à la population, cela peut également jouer pour faire venir des familles à Colmar et, vu l'évolution de la population à Colmar, on voit que les familles ne viennent pas, manque de services et puis une fiscalité qui leur est défavorable. Cela fait que l'on va avoir du mal à remplir les objectifs en termes de population que vous vous êtes fixés avec la révision du PLU.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, plus d'impôt, vous le faites déjà puisque les produits de la taxe d'habitation vont augmenter et pas uniquement à cause des bases. Plus de dette, elle a doublé depuis 2011, vous mettez finalement en place vous-même le programme que vous avez décrié et qui serait imputable aux méchants socialistes et aux collectivités qui y sont affiliées politiquement. À un moment, je crois qu'il faut arrêter l'attaque politicienne que vous avez menée et simplement entendre ce que nous avons à dire.

Le dernier point que j'ai noté est complètement hors sujet. C'était l'attaque personnelle contre M. DENECHAUD et le règlement de comptes que vous avez voulu mettre en œuvre par rapport à la fiscalité départementale. Déjà, je rappellerai que les impôts et taxes ne sont pas les mêmes, là on est véritablement hors sujet. De plus, vous faites partie de la majorité départementale, si vous n'êtes pas d'accord avec les règles fiscales pratiquées, changez les choses de l'intérieur, ce n'est pas nous, opposition municipale, qui sommes en plus très peu représentés au Conseil départemental, qui pourrions changer les choses. Vous êtes tout à fait libres de mener la politique et les réformes que vous voulez, mais à l'intérieur du Conseil Départemental qui est une autre arène politique et finalement, l'attaque était peut-être un petit peu disproportionnée par rapport à tout cela. Voilà, c'était l'intégralité de mon propos. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD** : Merci, M. le Maire. Sur la fiscalité, je répondrai juste à M. l'Adjoint, vous nous dites que les taux sont bons par rapport aux autres villes, je n'ai jamais dit le contraire, mais raison de plus pour présenter les choses honnêtement de manière transparente. Globalement, la présentation est de plus en plus transparente, je l'ai reconnu tout à l'heure, mais là, cette histoire de comparer au taux d'inflation ne peut pas se faire. Vous me dites d'aller voir dans les autres collectivités, pour le coup, je n'ai jamais vu cela. L'inflation est déjà comprise dans les bases, on ne compare pas les taux ensuite au taux d'inflation. Vous avez de bons taux, montrez-les tels quels, ne les comparez pas au taux d'inflation. Ils sont assez bons, raison de plus pour ne pas en rajouter.

Après, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, visiblement la réponse était un peu préparée avant l'intervention, mais je demandais simplement quelles sont vos grandes lignes en matière de fonctionnement. Je ne disais pas que vous avez réduit le service, visiblement, vous mélangez un peu toutes les interventions. Je demandais simplement quelles sont vos grandes lignes, quels sont vos grands projets en matière de fonctionnement. Vous intervenez en prenant tout un tas d'exemples d'investissements, voiries, structures construites, Centre Europe, etc., très bien, mais ma question portait sur le fonctionnement, pas sur l'investissement. Ensuite, vous vous lancez dans un grand inventaire d'actions. Nous ne critiquons pas. Vous me dites : « Vous devriez être, vous devriez faire ceci, cela », très souvent, je participe à ces actions. C'est très bien et je suis tout à fait conscient qu'elles se font, mais il faut aussi avoir de grandes lignes et de grands axes de la même manière que vous le faites assez bien en investissement, nous voudrions la même chose dans le fonctionnement. C'est simplement cela. C'est avant tout une question de présentation. Nous ne disons pas que vous ne faites rien et que vous faites moins, ce n'était pas l'objet du propos. C'est simplement une présentation plus claire et plus synthétique là-dessus qui serait bonne pour nous et pour les Colmariens. Nous pourrions aussi vous demander dans cette présentation, dans ces grandes lignes, des éléments essentiels qui vont plus loin qu'une animation temporaire ou ponctuelle. Que fait-on pour les transports en commun ? Puisqu'on parle d'économie et de développement durable, le secteur des transports en commun concerne avant tout

l'agglomération et la Ville est importante là-dedans. Les horaires d'ouverture des bibliothèques, je vous ai aussi posé la question sur le devenir du secteur de Match. Là, on a du fonctionnement, mais aussi de l'investissement. Nous avons besoin d'avoir des réponses. Nous ne sommes pas là pour vous critiquer et dire que vous faites mal ou moins. Nous vous demandons simplement des informations. Ce n'est pas la peine de vous énerver et de monter sur vos grands chevaux pour une simple question de ce type.

Sur le Conseil Départemental, vous savez très bien qu'il subit la baisse des dotations de manière encore plus forte que la Ville, donc tout le monde évolue avec ces contraintes. Je ne suis pas du tout le représentant du Conseil Départemental, vous êtes bien mieux placé que moi pour dire ce qu'il s'y passe.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie, M. le Maire. Je voudrais juste réagir à l'un des propos du 1<sup>er</sup> Adjoint concernant la mise aux normes dont nous serions les victimes. Juste pour rappeler que les premières victimes sont les personnes dont la santé, les accidents qui les mettent dans une situation permanente ou ponctuelle les rendent tributaires de ces mises aux normes pour pouvoir à peu près vivre normalement en société. Je trouve donc déplacé de dire que nous sommes victimes de la mise aux normes alors qu'il s'agit de pouvoir favoriser le vivre ensemble de tous les citoyens. Merci.

**M. le Maire MEYER** : M. l'Adjoint JAEGY.

**M. l'Adj. JAEGY** : Merci, M. le Maire. M. DENECHAUD, j'apprécie votre rappel à l'instant sur les modalités de présentation. Nous nous efforçons en effet chaque année de renouveler, amplifier, approfondir sans trop compliquer la présentation des données budgétaires qu'il s'agisse de la séance du budget primitif ou du compte administratif ou d'autres séances liées à des décisions modificatives ou des budgets supplémentaires. En cela, merci.

Sur notre propos à l'instant concernant la comparaison entre les taux fiscaux que vote le Conseil Municipal et le taux d'inflation, admettez tout de même que parmi l'ensemble des études comparatives que nous prenons le soin de vous présenter, M. le Maire, moi-même et d'autres, ce n'est pas un syllogisme en soi de comparer notamment l'évolution de nos taux fiscaux votés chaque année par notre Conseil Municipal au regard de l'évolution de l'inflation. Cela fait partie des critères d'appréciation parmi d'autres de ce qu'est la politique fiscale d'une collectivité et de l'évolution qu'elle va demander au travers de la fiscalité au regard de l'inflation, des coûts aussi induits dans ces dépenses de fonctionnement. C'est une approche parmi d'autres que nous vous présentons. Elle ne se suffit pas à elle-même, mais souffrez tout de même que cette étude vous soit présentée en toute transparence et au regard d'une échelle de temps qui ne se limite pas à un ou deux ans. Cela éclaire aussi la politique fiscale que conduit une collectivité. Voilà ce que je souhaitais vous préciser suite à votre dernier propos.

M. ERNST, s'agissant des modalités liées à l'abattement pour la taxe d'habitation, je voudrais juste vous rappeler que notre compétitivité fiscale ne va pas se jouer sur les abattements, mais sur les taux que nous fixons. Je regrette par-dessus tout, encore une fois, que vous n'ayez pas pris en considération la notion d'équité fiscale que nous souhaitions avant tout insérer au travers de cette révision. Voilà, il faut que les choses soient claires entre nous.

**M. le Maire MEYER** : M. le 1<sup>er</sup> Adjoint.

**M. le 1<sup>er</sup> Adj. HEMEDINGER** : Pour que cela soit clair, deux ou trois précisions. Mme VALENTIN, votre vision de ce que j'ai dit est erronée, je paraphrasais simplement les propos de M. POMPIDOU qui datent de 1969 sur le trop-plein des normes. Je n'ai pas remis en question les normes liées à l'accessibilité, j'appartiens d'ailleurs à une majorité qui fait beaucoup pour l'accessibilité. En tant qu'adjoint à l'urbanisme, je sais ce que cela veut dire et c'est la moindre des choses de permettre aux uns et aux autres de vivre la Ville de la manière la plus normale possible et c'est très bien ainsi. Je visais les surnormes et les surréglementations dont l'économie française souffre énormément. Je ne pointais pas du tout du doigt ce que vous avez dit.

M. ERNST, je n'ai aucun problème avec la majorité départementale, j'en fais pleinement partie. Là encore, vous m'avez totalement mal compris, mais sans doute volontairement. J'appelais simplement M. DENECHAUD à plus de modération à son sens de la responsabilité et de la solidarité, ce qu'il a d'ailleurs fait lors de sa deuxième intervention ce qui montre que j'ai finalement eu raison de dire ce que j'ai dit. Encore une fois, nous vivons dans une situation liée aux baisses des dotations de l'État dont les communes font les frais. Sur différents points, nous sommes dans un effet ciseaux comme cela a été dit qui nous coûte extrêmement cher. Il faut que chacun se serre les coudes. Dans une telle situation, il ne faut pas que les uns essaient de tirer la couverture vis-à-vis des autres en sachant que nous serons par ailleurs forcément amenés à prendre des décisions qui ne sont pas évidentes. Je faisais simplement appel au sens des responsabilités de M. DENECHAUD, mais encore une fois, je note que sa deuxième intervention était déjà beaucoup plus modérée, donc tant mieux.

**M. le Maire MEYER** : Bien, tout échange étant un enrichissement, mais à un certain moment, il faut quand même revenir à l'essentiel. L'essentiel peut s'articuler auprès de 3-4 rappels. Je tiens compte de tout ce qui a été dit. J'ai écouté avec beaucoup d'attention ce qu'est la contribution de l'un ou de l'autre ou de l'une ou de l'autre, mais quand même un budget est un acte prévisionnel qui en lui-même est déjà le dessein pour l'année à venir. Il trace déjà quelques lignes pour l'année suivante. On parlait un peu de tout et je reviens à l'essentiel, à la fiscalité. Tout à l'heure, dans le domaine fiscal, j'ai fait la comparaison par rapport à 19 villes. Je tourne la page, je prends Le Point national du mois de septembre qui cite 20 villes de France en rappelant quelles sont leurs augmentations sur la fiscalité locale. Le Point ne parle pas en pourcentage, mais en points d'augmentations. Sur les 20 villes citées, toutes ont augmenté jusqu'à 5 points, pas 5 %, 5 points, soit pour la foncière bâtie, soit pour la taxe d'habitation. Et là, je complète, les taux sont restés les mêmes à Colmar sur 4 années, on ne peut donc pas nous

reprocher une augmentation en pourcentage sur les taux et encore moins en points.

Concernant l'abattement, nous avons encore pratiqué le taux de 20,70 %, cela est totalement injuste vis-à-vis d'un certain nombre de foyers. En réalité, la situation est contraire par rapport à ce que nous avons voulu entendre, ce ne sont pas les ménages moyens qui paient plus, ce ne sont pas les bases imposables en dessous de la moyenne qui vont payer plus, non, ils vont payer moins, mais l'équité se fait vers les surfaces les plus grandes. La deuxième précision, on s'amuse toujours à comparer les taux fiscaux. Or, avec un abattement de 20,70 %, le taux d'imposition de Colmar est forcément supérieur par rapport aux autres villes qui pratiquent éventuellement le 10 % ou le 15 %, raison pour laquelle je vous avais proposé de venir progressivement vers les 15 % pour une notion d'équité et pour un meilleur partage de la fiscalité au niveau de la taxe d'habitation. Pour cette année 2016, c'est à peu près 18 %, mais pour l'année suivante, ce sera 15 % pour les deux raisons que je viens d'expliquer. Mais, je le rappelle, les autres taux fiscaux de la Ville de Colmar sont les mêmes depuis 4 années.

S'agissant de la dette, je prolonge encore les observations de M. ERNST. Il dit que nous serons prochainement dans la moyenne. Non, nous ne serons pas dans la moyenne parce que vous oubliez tout simplement de calculer ce que représentent les encours par rapport au budget de fonctionnement. En 1995, la part à réserver au paiement des intérêts représentait 5,13 % alors que pour l'année 2015, c'est 1,61 %. Ce n'est même pas un tiers de ce que fût le pourcentage de participation du budget de fonctionnement dans le paiement des frais financiers. Vous aviez encore comparé puisque M. l'Adjoint parlait de 1 003 euros alors que la référence de la moyenne nationale remonte à deux ans, aujourd'hui, cette moyenne n'est pas connue pour l'année 2016, mais nous sommes 300 euros inférieurs et je disais tout à l'heure qu'il y a une latitude de plus de 20 millions d'euros. Donc, double latitude pour la proportion que représentent les frais financiers dans le paiement des intérêts et autre latitude encore dans la capacité d'emprunter.

M. DENECHAUD qui je pense parlait également pour tout le groupe, alors je comprends mal la réaction de Mme ANGLARET-BRICKERT puisque je crois avoir entendu les considérations du groupe à travers la voix de M. DENECHAUD. N'empêche que si elle veut intervenir, elle a toute latitude pour le faire, cela a toujours été le cas autour de cette table. Mais je dis encore une fois que cela doit s'organiser un peu mieux.

S'agissant du bassin d'emploi, de tout temps, M. DENECHAUD, le taux de chômage reposait sur le bassin d'emploi et non sur une commune et non sur une Ville. C'est le bassin d'emploi parce qu'il donne du travail. Sur ce point, la réponse avait été donnée.

Quant au Ried Brun, personne n'était opposé à l'intégration des communes du Ried Brun au sein de Colmar Agglomération, seulement avec les collègues maires, nous disions que nous les acceptions sur la base de nos compétences. La question s'est réglée de cette façon à tel point que nous avons la première réunion il y a 8 jours entre les 21 maires et cela se

passait très bien. Il n'y a pas de raison que cela ne marche plus demain. Il fallait donc clarifier la situation avant de fusionner. La fusion n'était d'ailleurs plus possible dans la mesure où l'une des 8 communes est partie vers le Bas-Rhin, ce qui fait que la fusion ne pouvait plus être prononcée puisqu'il n'y avait plus présence de « communauté de communes ».

Vous me faites également sourire, M. DENECHAUD, lorsque vous faites la comparaison entre inflation et taux d'augmentation. Mais, j'assume puisque c'était mon engagement. Depuis 10 ans, je disais que les taux fiscaux ne vont pas augmenter davantage que les taux d'inflation. Il est donc tout à fait normal que je vous présente la projection de cette façon puisque c'était un engagement du Maire et de son équipe. Souffrez que je vous fasse ce rappel parce qu'il est comparatif et ce rappel avec un différentiel de 9,9 points traduit une économie fiscale de 2,5 millions d'euros.

Quant aux grandes lignes du fonctionnement, M. DENECHAUD, commencez à enlever le personnel à hauteur de 60 %. Il reste 30 millions d'euros sur les 76 millions d'euros destinés à l'entretien du patrimoine et des services. Il ne suffit pas de directives principales, mais il s'agit d'assumer ce que nous devons faire en fonction des services que nous déployons.

Que ferait la Ville de Colmar sans le partenariat ? Mais, mon cher collègue, pour avoir un partenariat de 50 %, de 40 % ou de 35 %, il faut d'abord commencer à négocier. Croyez-vous que les partenaires se présentent auprès de la Ville de Colmar pour dire qu'elles apportent 1, 2 ou 3 millions d'euros ? Non, avant de lancer un projet, il faut que le budget de financement soit établi, négocié et arrêté avec les partenaires ce qui suppose de longues discussions. Je prends le Musée Unterlinden puisque le chantier est terminé. La première étape du financement de ce musée remonte à 8 ans avec les 6 millions d'euros de l'État. Après, la Région, le Département, la Schongauer et le mécénat, c'est une longue discussion. Plus on arrive à augmenter la participation des partenaires extérieurs, moins j'ai à demander aux contribuables locaux à travers les budgets de la Ville de Colmar. Personnellement, je suis plus que très content avec une participation extérieure de 52 % pour le Centre Europe, personne n'en a parlé. Je suis très content pour la médiathèque à hauteur de 40 %. Je suis encore très content pour le Musée Unterlinden où nous sommes également à 50 %. Je suis encore très heureux pour le Centre Européen du Livre. Avant la signature du contrat où le Président de la République avait mis également sa griffe il y a un an à Strasbourg, il a fallu négocier pour avoir à nos côtés l'État, la Région, le Département et la Ville de Colmar. Personnellement, je suis très fier de ce résultat. Si vous voyez l'intervention des partenaires extérieurs dans le rapport de présentation, vous devez pouvoir chiffrer le nombre d'heures de négociation qu'il fallait soutenir pour arriver à ces résultats.

Alors, la promotion économique, cela peut être du domaine de la Ville de Colmar. Mais je vous rassure quand même puisque nous faisons à Colmar Agglomération ce que personne ne fait aujourd'hui. Je prends l'exemple de la Région qui aide les entreprises. Mais Colmar Agglomération apporte 10 ou 15 % supplémentaires pour les projets d'investissement avec un taux de CFE qui figure parmi les plus modérés de France, tout en cherchant à

faciliter les acquisitions foncières pour que l'investisseur se trouve en position privilégiée d'abord avec le foncier. Deuxièmement avec un régime fiscal modéré et troisièmement avec un accompagnement pour les opérations d'investissement. Raison pour laquelle nous sommes cités à ce titre pour figurer dans les performances. Ce n'est pas de l'autosatisfaction, mais le résultat d'un combat que nous menons avec nos collègues.

Concernant Match, le projet figurait dans le projet ANRU dans les avenants n°7 et n°8. L'étude était prévue à partir de l'ANRU, mais entre-temps, l'exploitant a déposé le bilan. Il faut donc repartir à zéro. Mais la Ville de Colmar restera présente dans le schéma d'aménagement. Aujourd'hui, Match cherche un nouvel exploitant. C'est en voie d'être discuté et négocié. Raison pour laquelle et pour accélérer, j'ai fait prendre une décision d'expropriation par le Conseil Municipal pour ne pas tourner en rond. Personnellement, j'ai plutôt bon espoir d'arriver à une solution.

M. Hilbert, je salue encore une fois votre modération. Nous n'avons naturellement pas les mêmes priorités. Mais nous nous rejoignons pour pas mal de choses. J'ai perçu dans votre propos pas forcément le feu vert pour les parkings, mais je prends celui de la Place Bleylé, il est en rapport avec les besoins locaux, mais aussi avec ceux des personnes qui prennent le train. D'une pierre, deux coups, raison pour laquelle la Région est présente dans cette importante opération pour encore un financement de 50 %, M. DENECHAUD. Mais, cela ne venait pas tout seul, il fallait négocier pour arriver à une telle présentation budgétaire. Nous n'avons pas à demander en fiscalité locale ce que nous apporte la Région Alsace. Je calcule toujours de cette façon.

Pour la Montagne Verte, nous avons naturellement fait réaliser des études. Il se trouve qu'il faut également augmenter sur ce secteur la capacité de stationnement d'autant plus que c'est un secteur qui a été totalement transformé et je pense que d'ici 2 ou 3 ans, nous trouverons également ici un outil qui puisse en même temps rendre service aux professionnels du secteur.

Concernant la ligne Colmar-Breisach, le 1<sup>er</sup> Adjoint a répondu. Elle figure dans notre projection. Nous cofinçons une étude avec la Région pour pouvoir avancer le plus rapidement possible. Globalement, je dis encore que malgré les temps qui courent et les restrictions de 1,6 million d'euros, nous nous en tirons plutôt bien. Je pense encore que pour l'année 2017, nous serons encore en pôle position. Mais pourvu qu'on arrête de réduire les dotations de l'État à court terme. Il faut toujours se rappeler que la commande publique donne du travail. Il a été rappelé que les travaux de voirie s'élèvent à plus de 6 millions d'euros ce qui fait travailler les entreprises. Il faut encore se rappeler que la commande publique représente 72 % des commandes. La commande publique correspond au bloc communal, ainsi qu'aux Régions et aux Départements. L'État y est seulement pour 28 %. Plus on rabote les crédits de dotations, moins on peut mettre en œuvre des travaux d'investissement, ce qui va se retourner contre les entreprises.

C'est ce que j'avais à ajouter en fonction de tout ce qui a été dit. Merci de m'avoir écouté ces quelques instants.

Naturellement, je ne suis pas la proposition de l'adjoint de ressort qui disait que le budget doit être voté par chapitre. Sinon, nous serions encore là dans deux heures. Nous faisons comme d'habitude.

Je propose d'abord le budget principal à votre vote.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget principal est approuvé avec 4 oppositions et 5 abstentions.

Même proposition pour les budgets annexes.

#### Pour le Film

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

#### Pour le Salon du livre

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

#### Pour le Jazz

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le budget annexe est approuvé.

Merci, mes chers collègues pour les budgets.

Il faut reprendre la dernière page pour les taux. Je vous les rappelle : 18,15 % pour la taxe d'habitation, 19,83 % pour la taxe sur le foncier bâti, 54,93 % pour la taxe sur les propriétés non bâties.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Les taux sont approuvés avec 2 abstentions.

M. l'Adjoint.

## **6. Autorisations de programme et crédits de paiement – Budget primitif 2016**

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec 4 abstentions.

## **7. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes d'Alsace.**

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Je vous remercie. M. le Maire, chers collègues, le résumé de la part de notre adjoint est très succinct, mais je tiens à dire un certain nombre de choses concernant ce rapport.

Dans ce rapport, la Chambre Régionale des Comptes s'est principalement attachée à l'examen des effectifs et de la gestion des ressources humaines et aux subventions aux associations. En résumé de l'analyse des dépenses de personnel, elle souligne qu'à partir de l'exercice de 2016, le budget du personnel n'augmentera pas et elle conclut fort logiquement que la diminution des effectifs déjà engagée est appelée à être prolongée. C'est par la mise en œuvre d'outils pour la bonne gestion prévisionnelle des emplois et des compétences aujourd'hui déclarés insuffisants par la Chambre Régionale des Comptes ou encore la mise en place de cycles de travail annualisés également préconisés par celle-ci que la collectivité devrait aboutir à une organisation optimale tout en préservant la qualité des services à la population et sans porter atteinte aux conditions de travail des agents.

Nous sommes heureux de constater à travers ce rapport l'application de la GIPA conformément aux textes en vigueur et aux jugements du Tribunal Administratif que les personnes ont été malheureusement dans l'obligation de saisir. Nous espérons qu'il ne sera pas nécessaire pour le personnel de saisir le Tribunal Administratif pour obtenir la mise en place du compte épargne temps, celui-ci étant de droit lorsqu'il est demandé comme le souligne la Chambre.

L'une des recommandations de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion du personnel et qui est largement motivée, c'est de se doter d'outils adaptés permettant d'identifier les activités génératrices d'heures supplémentaires et de contrôler davantage leur effectivité afin de mieux les maîtriser. Quand on sait qu'à Colmar la proportion des agents de catégorie C représente environ 66 % des effectifs, ce qui est largement inférieur à la moyenne de la Fonction Publique Territoriale qui est de 80,9 %, on peut se demander si ce sous-effectif permanent n'est pas l'une des raisons de l'augmentation de l'absentéisme pointée par la Chambre Régionale des Comptes et par ricochet, de l'obligation de recourir à des heures supplémentaires. C'est une question.

Concernant l'absentéisme, la Chambre Régionale des Comptes indique qu'il représente pour la collectivité l'absence de 82 agents toute l'année et qu'avec un taux de 7,03 %, il est voisin de celui des collectivités de la taille de Colmar. Apparemment, la mise en œuvre des mesures incitatives au présentisme au travers d'une modulation du régime indemnitaire intégrant une part assiduité ne porte pas tous ses fruits. Dommage, car nous aurions aimé pour le coup et pour une fois, pouvoir qualifier ce taux d'absentéisme

de remarquable ou d'exceptionnel. Exceptionnellement faible bien sûr puisque ce serait doublement signe de bonne santé et sans jeu de mots, à la fois pour les agents et pour la gestion des ressources humaines.

Bien sûr, ces considérations ne viennent pas contredire des points positifs comme une certaine bienveillance que nous saluons et qui est pointée par la Chambre Régionale des Comptes dans les décisions d'avancement des agents puisque 77 % des avancements se font à la durée minimale.

Par ailleurs, force est de reconnaître que dans un contexte qui se complexifie la gestion de la collectivité aboutit à des prévisions de dépenses annuelles de personnel très fiables et à une réelle maîtrise de ces dépenses. Ainsi, en 2013, la Chambre Régionale des Comptes rappelle que les charges de personnel par habitant étaient inférieures de 150 euros aux charges de personnel constatées dans les autres villes de taille comparable, mais elle précise – et je pense que c'est très important – que cette constatation doit être nuancée eu égard au fait que la Ville de Colmar se situe en deçà du nombre moyen d'habitants de sa strate et que des missions et services sont externalisés ou délégués.

Malgré la diminution constante des effectifs depuis 2010 et malgré un taux d'administration de 17,2 % pour 1 000 habitants, là où dans les villes de la strate ce taux est en moyenne de 22,7 %, dès lors que l'on nous certifie que les services à la population sont et resteront de qualité, honni soit qui mal y pense. D'ailleurs, ce faible taux d'administration peut s'expliquer par des pratiques d'externalisation par la collectivité de certains services à la population vers le secteur associatif. C'est donc fort logiquement que le second volet du rapport de la Chambre Régionale des Comptes s'intéresse de très près aux délégations de service public, aux associations, dont 3 plus particulièrement, inutile de les nommer. Toutefois, pour ces associations, la Chambre Régionale des Comptes relève que la collectivité pratique une différence de traitement quant à l'exigence ou non de remboursement des frais de gestion du personnel mis à leur disposition. Lorsque cette pratique sera harmonisée et que le taux applicable aux frais de gestion sera demandé à toutes les associations sans distinction, cela générera une recette estimée à 55 300 euros, somme non négligeable qui représente à peu près deux postes en équivalent temps plein. Je me permets de conclure sur cette remarque en insistant sur le fait que l'équité doit également présider au traitement de toutes les associations. Je vous remercie.

**M. le Maire MEYER :** Y a-t-il d'autres interventions sur cette question ?  
M. DENECHAUD.

**M. DENECHAUD :** Merci, M. le Maire. Je serai assez rapide, beaucoup de choses ont été dites que je rejoins en grande partie. Sur ce rapport, j'ai noté en premier le coût net – cela a été dit aussi par rapport au budget par le voisin – de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. On voit bien qu'il s'agit de 67 000 euros, soit 3 à 10 fois moins qu'un certain nombre de subventions à des associations, très bien, mais c'est juste pour relativiser, et ce pour toutes les écoles de Colmar. Moins d'un millième du budget global et encore, on pourrait certainement pu éviter ce surcoût par rapport à la subvention de l'État en anticipant davantage la réforme et en prenant le

temps de développer les activités associatives et le bénévolat, notion souvent ignorée par la municipalité ou en tout cas peut-être sous-estimée. Tout travail mérite salaire, certes, mais le salaire n'est pas forcément sonnant et trébuchant, il en va en grande partie du cadre. Par exemple, quand on met à disposition des salles de façon gracieuse, le minimum c'est de ne pas faire payer le chauffage et les différents frais. Sinon, on ne fait que des animations en été. Et quelques petits avantages, un vrai statut du bénévole, des réductions pour le théâtre, un abonnement TRACE ou des réductions pour le transport, peuvent avoir beaucoup de sens pour les personnes qui s'investissent au quotidien par passion ou par envie de rendre service. Aussi, l'idée de statut du bénévole pourrait être développée et avoir une carte du bénévole donnant droit à un certain nombre de choses.

**M. le Maire MEYER** : N'êtes-vous pas à côté du problème ?

**M. DENECHAUD** : Je ne suis pas à côté du problème puisque l'on parle de minimiser un certain nombre de coûts. On parle de 67 000 euros. D'autres communes ont obtenu des subventions puisque M. le Maire vous êtes un très bon chasseur de subventions, là, c'est une subvention automatique que l'on a mis un peu de temps à demander. On l'a eue. D'autres communes ont réussi à avoir un coût zéro avec la subvention de l'État. Comment ? En faisant justement ce dont je parle, je ne suis donc pas du tout à côté du problème. Une carte du bénévole encadrée et reconnue par la Ville est un cadre qui permet de s'investir. Tout ne doit pas forcément être rémunéré, mais au moins reconnu. Là-dessus, je pense que l'on pêche encore un petit peu.

**M. le Maire MEYER** : Avez-vous terminé ? (*Oui*) À travers différentes observations, ce qui figure dans certaines pages du rapport de la Chambre Régionale des Comptes a été pointé.

Concernant les rythmes scolaires, j'invite notre collègue M. DENECHAUD non seulement à voir le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, mais de la Cour des Comptes où le cas de Colmar a été repris, pas par la proposition des maires, mais à travers l'analyse faite par la Chambre Régionale des Comptes. Vous avez cité les 67 000 euros, mais c'était l'année 2015. Rien n'a été établi pour l'année 2016. La Cour des Comptes évalue la dépense à 350 000 euros. Ce n'est pas moi qui ai donné le montant.

Cela étant dit, quand même quelques pointages supplémentaires dans l'ordre des pages. J'ai bien entendu ce qu'a dit Mme VALENTIN. Elle a un peu forcé les traits pour le négatif en levant le pied sur le positif, question d'appréciation. Je dis cela très gentiment.

Je prends la page 4. « *Une bonne gestion des ressources humaines qui a permis de modérer l'impact sur le budget communal des mesures nationales évalué à 500 000 euros par an* ». Je parlais tout à l'heure de 650 000 euros. L'année 2015, c'est 500 000 euros, ce n'est pas moi qui le dis, mais la Chambre Régionale des Comptes.

Page 7, « *Une information satisfaisante des élus en respectant les obligations réglementaires, rapport développement durable et ses administrés* ». Il fallait le dire puisque nous avons parlé tout à l'heure du développement durable.

Page 10, « *Une diminution régulière des effectifs permanents avec un taux d'administration pour 1 000 habitants de 17,2 % contre 22,7 % sur le plan national* ». C'est ce qui nous est fortement recommandé, donc nous avons quelques mesures d'avance.

Pages 11 et 12, « *Une évaluation des besoins et des missions en matière de recrutement et une bonne connaissance des services malgré la non-formalisation d'une démarche pluriannuelle de remplacement* ».

Page 12, la suite, « *Une volonté d'action de rationalisation des emplois, d'externalisation de certaines missions, de mutualisation avec l'Agglomération et de mobilité interne dans la perspective d'une maîtrise de la masse salariale* ».

Je continue sur la même page, « *A décidé de mettre en place des critères d'avancement d'échelon à la durée moyenne afin de ralentir les carrières pour disposer d'un levier supplémentaire dans l'enjeu de la maîtrise* », mais également en guise de récompenser les mérites puisqu'il m'a été reproché de trop utiliser les avancements à la durée minimale. L'option est d'aller vers l'avancement à la durée moyenne.

« *A réduit pendant le mandat en cours l'enveloppe des indemnités des élus* », personne ne l'a relevé, mais je tiens quand même à le citer.

« *De généraliser la facturation des frais de gestion harmonisée en matière de mise à disposition du personnel* », il y avait un retard il y a deux ou trois ans, mais il a été absorbé puisque nous avons actualisé le contrat mutualisation.

« *Mise en œuvre des rythmes scolaires* », j'en ai parlé tout à l'heure.

Je continue avec la page 21, « *Un suivi renforcé de l'absentéisme avec mise en œuvre de mesures incitatives en effectuant une modulation du régime indemnitaire* ».

Page 30, l'année 2013 est citée : « *Les charges de personnel par habitant sont inférieures de 19 % aux charges constatées dans d'autres villes de strate équivalente. Ecart de 150 euros* ». Je parlais tout à l'heure de budget de fonctionnement, nous y sommes en plein.

Je continue toujours sur la page 30, « *Une stabilité de la part des charges de personnel dans les charges de la commune et une qualité des prévisions budgétaires qui démontrent un suivi attentif des dépenses de personnel et de leur évolution* ».

Je continue encore page 31, « *Une baisse accrue du recours au personnel temporaire via le centre de gestion* » – cela vous intéresse beaucoup, Mme VALENTIN – « *avec une diminution de 80 % des dépenses entre 2011 et 2014 en parallèle avec la création d'une équipe volante* ».

Je continue encore en page 32, « *Une volonté d'optimiser les remboursements des rémunérations des mises à disposition : progression de 41 % sur la période 2012-2014* ».

Naturellement, des améliorations sont toujours possibles, mais je viens de vous citer une quinzaine de pages où la Chambre Régionale des Comptes met le doigt sur ce qui a été fait, je prends également et j'accepte ces bonnes observations. Je tiens également compte des quelques ajustements que nous devons encore faire.

Pour le compte épargne temps, nous avons eu une discussion très large avec la Chambre Régionale des Comptes. La situation colmarienne n'est pas comparable aux modalités pratiquées ailleurs. Je m'explique. Le compte épargne temps permet à certains agents de globaliser leurs congés pour les prendre à leur guise ou pour partir un peu avant la retraite. Ce n'est pas la situation colmarienne. Le statut dit que les congés doivent être pris au 31 décembre, donc les congés portent du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre et ne supposent pas une reconduction pour l'année suivante. C'est le statut. Il peut y avoir quelques dérogations pour le mois de janvier s'il y avait présence de quelques considérations particulières qui empêchaient l'un ou l'autre agent d'épuiser les congés de l'année en cours. Implicitement, il n'y a plus de solde de congés à globaliser. La deuxième explication est que la Ville de Colmar a installé la prime de présence. Nombre de collaborateurs utilisent soit les RTT, soit les congés pour rattraper des absences pour ne pas perdre entre 800 et 900 € par an correspondant à la prime de présence. De deux façons les congés sont donc épuisés, la première statutairement et la deuxième parce que certains agents utilisent les jours de congés pour racheter des jours d'absence afin de ne pas perdre la prime de présence. Nous sommes donc en situation privilégiée vis-à-vis des agents. Si je devais faire un sondage, je suis persuadé que 90 % des agents ne souhaitent pas changer de statut.

Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Lorsque le compte rendu aura été tapé, je vous invite à relire ce que j'ai dit parce que j'ai également dit beaucoup de choses positives.

**M. le Maire MEYER** : Oui, mais j'ai entendu.

**Mme VALENTIN** : À vous entendre, j'ai cru que vous n'aviez pas...

**M. le Maire MEYER** : Non, j'ai dit que vous aviez forcé le trait sur le négatif.

**Mme VALENTIN** : Non, pas du tout parce que si je l'avais voulu, j'aurais pu lire des remarques à peu près à toutes les pages comme vous, mais je m'en suis abstenue.

Concernant le compte épargne temps et quels que soient les statuts et l'organisation interne de la collectivité, il est de droit dès lors qu'il est demandé même si l'on dit que les congés doivent être soldés au 31 décembre. C'est une loi qui permet aux agents de demander à ce que des semaines de congés soient reportées ultérieurement.

**M. le Maire MEYER** : D'accord, mais statutairement, je demanderais que les congés soient pris au 31 décembre.

**Mme VALENTIN** : L'un n'empêche pas l'autre.

**M. le Maire MEYER** : Je suis d'accord. Il y a lieu de prendre acte. Parfait.

M. le 1<sup>er</sup> Adjoint, point 8.

**8. Projet de renouvellement urbain : avis sur la déclaration d'intention de démolir de la Cité Florimont.**

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Mme VALENTIN.

**Mme VALENTIN** : Merci, M. le Maire. Une question, qu'appelle cette intention de démolir ? Évidemment, nous sommes tout à fait favorables à la dédensification du quartier et aux travaux qui vont être réalisés que nous espérons réussis et favorables à l'ensemble des habitants qui vont pouvoir rester puisqu'une bonne partie d'entre eux ne seront pas relogés. Le dispositif de contrat de ville institue l'obligation de créer des conseils citoyens dans les deux quartiers concernés, Florimont et Bel Air. La question qui va automatiquement avec cette démolition est de savoir où nous en sommes aujourd'hui de la constitution de ces conseils citoyens puisque ce sont eux qui devraient normalement s'atteler à déconstruire, imaginer, rêver ensemble et construire ensemble le futur quartier puisqu'il est indiscutable que ce sont les habitants, les associations et les acteurs de la vie économique des quartiers concernés qui sont le plus à même d'imaginer et de partager de nouvelles formes de vivre ensemble. Merci pour votre réponse.

**M. le Maire MEYER** : C'est Mme DENEUVILLE qui va répondre, mais d'abord M. HILBERT.

**M. HILBERT** : Merci, M. le Maire. Je pense effectivement que la destruction du quartier Florimont est quelque chose d'inévitable malgré des rénovations par le passé qui ont déjà eu lieu, mais qui n'ont pas tenu dans le temps, je ne sais pas si c'était bien fait ou mal fait à l'époque. En tout cas, la construction même et l'enclavement de ce quartier justifient une destruction, et j'espère, quelque chose de plus ouvert pour le futur.

Ensuite, par rapport à cette destruction, un flyer avait été distribué il y a 2 ou 3 ans par Pôle Habitat à une partie de la population, malgré l'état de délabrement des immeubles, vantant le bien-être dans ce quartier. Je ne sais pas si vous l'avez vu, mais c'est assez édifiant- On y voit des enfants souriants sautant dans des espaces verts à cet endroit-là et 2 ou 3 ans après, on prend la décision de détruire ces quartiers. Il y a quelque chose que je ne comprends pas ou alors il y avait des élections juste avant ou après, c'est peut-être cela. Néanmoins, de nombreux habitants de ce quartier regrettent la destruction de leurs immeubles et y sont attachés comme souvent dans ce genre de situation. Effectivement, la création d'un conseil citoyen permettrait de porter une parole, de partager et d'écouter la parole de ces habitants. Néanmoins, ce conseil citoyen qui aurait dû être mis en place au 1<sup>er</sup> janvier, ne l'est pas et il me semble qu'il y avait des difficultés dans ce quartier à trouver des habitants qui voulaient bien y participer. Un travail serait peut-être à faire pour mobiliser plus les habitants de ces quartiers de Florimont, mais aussi Europe pour permettre à ces conseils citoyens

d'exister. Pour rappel, un petit flyer A5 avait été distribué dans Le Point colmarien pour solliciter des candidatures. Je ne suis pas sûr que ce soit suffisant, on aurait pu faire un peu plus.

Un autre point par rapport à ce conseil citoyen est son animation. Pour l'instant, des associations ou des habitants le constitueront. Ce conseil est indépendant de la Ville et n'est pas animé comme les conseils de quartier ou d'autres conseils par un adjoint ou une personne de la Ville, mais c'est quelque chose qui devrait avoir une vie propre. Je sais que la Ville n'est pas seule, vous discutez avec la Préfecture, mais je pense qu'il est important que ces conseils citoyens aient un animateur pour les faire vivre, sinon ils auront une existence sur le papier, mais ne vivront pas réellement et ne pourront pas apporter tout ce que la loi aurait aimé qu'ils apportent. Merci.

**M. le Maire MEYER** : Karen DENEUVILLE.

**Mme DENEUVILLE** : Merci, M. le Maire. Mes chers collègues. Je partage l'idée de M. HILBERT et Mme VALENTIN quant au conseil citoyen qui doit prendre part à la réflexion sur ce nouveau projet. Par rapport à l'actualité, je vous rappelle que la liste a été transmise en décembre au Préfet et que celle-ci est validée par le Préfet. Nous avons eu un retour de cette liste fin 2015 et le Préfet nous impose la parité de ces conseils citoyens. Nous devons procéder à un tirage au sort qui aura lieu le 3 février d'une part au quartier Florimont et d'autre part au quartier Europe. Nous aurons encore moins de personnes au quartier Florimont du fait de la parité. Il n'y a pas eu assez d'hommes au niveau du quartier Florimont où il n'y aura donc *a priori* que 6 personnes.

Par rapport à la publicité dont vous faites état, M. HILBERT, vous connaissez tout comme moi Réfléchir le Social, il n'y a pas eu que ces flyers, il y a eu l'aide des associations faisant partie de ce groupe Réfléchir le Social qui ont soutenu ce projet de conseil citoyen et ont fait de la publicité eux-mêmes pour essayer d'y ramener du monde.

**M. le Maire MEYER** : Précisions sur les deux questions posées.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Merci, M. le 1<sup>er</sup> Adjoint. M. BRUGGER pour le point 9.

## **9. Avances sur subventions aux associations sportives.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**10. Attribution d'une subvention à l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**11. Attribution d'une subvention à l'Office Municipal des Sports au titre de l'année 2016.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**12. Conclusion d'un contrat d'objectifs avec le Club Patinage Artistique Colmar et le Hockey Club Colmar dans le cadre de la location de la glace de la patinoire municipale et attribution d'une avance.**

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**13. Versement d'avances sur subventions aux associations culturelles et subvention à l'Association du Carnaval.**

Voir rapport –

Mme ZINCK - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **14. Prix de soutien de la Ville de Colmar à des artistes colmariens.**

Voir rapport –

Mme SCHOENENBERGER - CMD, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

#### **15. Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.**

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion avec une abstention.

#### **16. Attribution de la participation pour un dispositif d'alerte et d'assistance aux personnes âgées.**

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

**M. le Maire MEYER :** Merci, Mme l'Adjointe. Points 17 et 18, nous sommes là dans une configuration plutôt spéciale puisque de nombreux collègues font partie des deux organismes. Je propose que les rapports soient présentés successivement et votés après en tenant compte des collègues qui ne seront pas en mesure de voter.

M. l'Adj. SISSLER.

#### **17. Contrat d'affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU) – conclusion d'un avenant n°6 portant sur la réduction du tarif de vente de la chaleur produite.**

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Je fais présenter le point 18.

**18. Convention quadripartite relative à la valorisation de la chaleur excédentaire et à l'amélioration de la performance du Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Colmar.**

Voir rapport –

M. l'Adj. SISSLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

**M. le Maire MEYER** : Cela étant dit, il faut que je rappelle que ne peuvent voter pour le point 17 : MM. SISSLER, FRIEH, RENIS (excusé), Mmes SCHOENENBERGER et HUTSCHKA et moi-même et pour le point 18 : MM. SISSLER, FRIEH, HEMEDINGER, WEISS, REMOND, WAEHREN, RENIS (excusé), Mmes SCHOENENBERGER, HUTSCHKA et LOUIS et moi-même. Il faut que tout ce monde lève la main pour que je puisse décompter les voix qui restent afin de savoir si le vote est majoritaire.

Vote pour le point 17

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Vote pour le point 18

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Voilà, nous sommes à la fin. Je n'ai pas de questions diverses. Je suis quand même un peu déçu, M. ERNST, parce que je vous attendais sur le rapport concernant la Chambre Régionale des Comptes. Je m'explique. Je vous attendais puisque vous aviez quelques propos plutôt déplacés lorsque vous visiez une certaine personne à travers un commentaire qui n'était pas spécialement adapté. La jeunesse peut expliquer cet écart, mais quand même, quelques fois, mesurez vos propos. Je pense que vous m'avez compris. Je vous remercie pour votre présence et votre participation. La séance est levée.

**FIN DE LA SEANCE : 21 H. 05**